

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

- Numéro d'article : 1002570000000

- UFI: DPV8-D02X-E009-VDR7

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur :

Stockmeier Chemie GmbH & Co.KG

Am Stadtholz 37

D-33609 Bielefeld

Tel.: 00 49 / 521 / 30 37 - 0

Fax: 00 49 / 521 / 30 37 - 159

- Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement *Danger*

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

métasilicate de disodium

- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

P501

Éliminer le contenu/récepteur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB

 - **PBT:** Non applicable.

 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33	hydroxyde de potassium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	2,5-10%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 6834-92-0 EINECS: 229-912-9 Reg.nr.: 01-2119449811-37	métasilicate de disodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 2809-21-4 EINECS: 220-552-8 Reg.nr.: 01-2119510391-53	acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique Met. Corr. 1, H290; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	< 2,5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$	< 2,5%
CAS: 1569-02-4 EINECS: 216-374-5 Reg.nr.: 01-2119462792-32	1-éthoxypropan-2-ol Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 2,5%

 - **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % phosphonates

< 5 % polycarboxylates,

< 5 % agents de surface amphotères,

< 5 % agents de surface non ioniques,

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion** :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **Indications destinées au médecin** : Un traitement en fonction des symptômes est recommandé

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Brûlure et douleurs des yeux, de la peau et des muqueuses.

En cas d'ingestion, effet très irritant sur la cavité buccale et le pharynx et risque de perforation de l'œsophage

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactions aux métaux communs par dégagement d'hydrogène (inflammable).

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Voir point 8.

Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.

Ne pas utiliser de fûts en métal léger

- Indications concernant le stockage commun : voir point 10.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

- Classe de stockage : 8 B L (VCI - Konzept, 2007)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- DNEL
1310-58-3 hydroxyde de potassium

Inhalatoire	DNEL (worker)	1 mg/m ³ (Long-term - local effects)
	DNEL (population)	1 mg/m ³ (Long-term - local effects)

497-19-8 carbonate de sodium

Inhalatoire	DNEL (worker)	10 mg/m ³ (Long-term - local effects)
	DNEL (population)	10 mg/m ³ (Acute - local effects)

6834-92-0 métasilicate de disodium

Oral	DNEL (population)	0,74 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (worker)	1,49 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)

Inhalatoire	DNEL (worker)	6,22 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
	DNEL (population)	1,55 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	DNEL (travailleurs)	2,3 mg/kg bw/day (Long-term, systemic effects)
	DNEL (worker)	<2 % wt. (Acute - local effects)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 4)

Inhalatoire	DNEL (worker)	2,1 mg/m ³ (Long-term, systemic effects) 1 mg/m ³ (Long-term - local effects) (most sensitive endpoint: Irritation)
	DNEL (population)	2,5 mg/m ³ (Acute - local effects) 5,7 mg/m ³ (Long-term, systemic effects)
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol		
Inhalatoire	DNEL (worker)	317 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
	DNEL (population)	190 mg/m ³ (Acute - systemic effects)
- PNEC		
6834-92-0 métasilicate de disodium		
PNEC aqua		7,5 mg/l (fresh water) 1 mg/l (marine water)
	PNEC	7,5 mg/l (intermittent releases)
PNEC STP		1.000 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
1310-73-2 hydroxyde de sodium		
PNEC aqua		6,4 mg/l (fresh water) 3,1 mg/l (intermittent releases)
	PNEC aqua	0,64 mg/l (eau marine)
PNEC sediment		2,3 mg/kg dw (eau marine)
PNEC soil		23 mg/kg dw (fresh water) 0,853 mg/kg dw (sol)
	PNEC STP	51 mg/l (-)
1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol		
PNEC		10 mg/l (water)
PNEC sediment		37,6 mg/kg dw (sediment)
PNEC soil		2,4 mg/kg dw (sol)
PNEC STP		1.250 mg/l (station d'épuration)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P2**- Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 5)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

- Protection du corps :

Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : liquide

Couleur : brown/clear

- Odeur : caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: >13,5

- Point de fusion : non déterminé

- Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

- Pression de vapeur : Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 1,267 g/cm³

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

- Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 6)

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
Réaction exothermique aux acides
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Métaux communs, acides, composés d'ammonium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**:
Réactions aux métaux communs par dégagement d'hydrogène
- **Indications complémentaires** :
En contact avec le gaz carbonique de l'air, la solution réagit par la formation de carbonate de sodium ou de bicarbonate de soude.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :

1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	LD50	>300 mg/kg (rat)
------	------	------------------

497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (16 CFR 1500.40) >2.000 mg/kg (201)
Inhalatoire	LC 50 / 2 h	2,3 mg/l (Rat)

6834-92-0 métasilicate de disodium

Oral	LD50	1.152-1.349 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	>2,06 mg/l (Rat)

2809-21-4 acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique

Oral	LD50	1.878 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (201)

- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** :
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux** :
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 7)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

1310-58-3 hydroxyde de potassium

LC 50 / 96 h	45,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 80 mg/l (Gambusia affinis)
EC 50 / 48 h	40 mg/l (aquatic invertebrates) 40,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

497-19-8 carbonate de sodium

LC 50 / 96 h	300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC 50 / 48 h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

6834-92-0 métasilicate de disodium

LC 50 / 96 h	210 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC 50 / 48 h	1.700 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	>345 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (DIN 38412 T9)

2809-21-4 acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique

LC 50 / 96 h	368 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 868 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC 50 / 48 h	527 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 96 h	7,2 mg/l (Algues)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

LC 50 / 96 h	33-196 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	40,4 mg/l (Krustentiere)

1569-02-4 1-éthoxypropan-2-ol

LC 50 / 96 h	>100 mg/l (Poisson)
EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Krustentiere)
EC 50 / 72 h	>100 mg/l (Algues)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 8)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :**
Effets indésirables sur poissons et organismes aquatiques par modification de pH est possible.

- **Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

6834-92-0 métasilicate de disodium

EC 50 >100 mg/l (OECD 209 / ISO 8192) (> 3 h)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** n'est pas applicable
- **vPvB:** n'est pas applicable
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.
- **Recommandation :**
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Séparer l'eau contaminée au moyen d'un séparateur et l'éliminer conformément aux ordonnances administratives.
- **Code déchet :**
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.
- **Emballages non nettoyés :** Elimination conformément aux prescriptions légales
- **Recommandation :**
Emballages consignés : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !
Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 14.1 Numéro ONU - ADR/RID, IMDG, IATA | <p style="text-align: center;">UN1719</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR/RID | <p style="text-align: center;">1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(HYDROXYDE DE POTASSIUM)</p> |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 9)

- IMDG, IATA	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM HYDROXIDE)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID	
- Classe	8 (C5) Matières corrosives.
- Étiquette	8
- IMDG, IATA	
- Class	8 Matières corrosives.
- Label	8
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID, IMDG, IATA	II
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
- Indice Kemler :	80
- No EMS :	F-A,S-B
- Segregation groups	Alkalis
- Stowage Category	A
- Segregation Code	SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	
- ADR/RID	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 11)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 10)

- Pictogrammes de danger


GHS05

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

métasilicate de disodium

- Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- VOCV (CH) 1,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.02.2022

Numéro de version 107

Révision: 22.02.2022

Désignation commerciale : Lerapur® ECO-TOP GSM premium

(suite de la page 11)

- **Application:** Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- **UFI market placements:**

- **Phrases importantes**

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- **Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**
